

Le Parlement veut garder la main sur la désignation du successeur de Juncker

- Les eurodéputés montent au front pour défendre le système des “têtes de listes” candidates à la présidence de la Commission, lancé en 2014.
- Les Etats membres voudraient, eux, en finir avec ce processus.
- Le Parlement plaide aussi pour la création de listes transnationales pour les européennes de 2019.

Le Parlement européen monte, préventivement, au front, pour défendre le système des “Spitzenkandidaten”, en vue des élections européennes de 2019. Les eurodéputés devraient adopter, ce mercredi, une résolution stipulant qu'ils refuseront d'investir comme président de la Commission européenne un(e) candidat(e) qui n'aurait pas été préalablement désigné tête de liste (virtuelle) de son parti politique européen. C'est que les eurodéputés tiennent à conserver le pouvoir qu'ils se sont approprié en 2014.

Jusqu'en 2009, la désignation du président de la Commission se réglait derrière des portes closes, entre les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union qui s'accordaient sur une candidature convenant à tous. Ou, du moins, dont le profil ne posait de problème fondamental à personne. Se basant sur une interprétation extensive du traité – qui précise que le Conseil européen propose un candidat président de la Commission au Parlement européen, qui l'élit à la majorité – les partis politiques européens avaient sorti il y a cinq ans de leur chapeau ce principe d'une vraie-fausse tête de liste, candidat déclaré de sa famille politique à la présidence de la Commission. “Spitzenkandidat”, en allemand.

C'est ainsi que Jean-Claude Juncker, désigné champion du Parti populaire européen (PPE, droite et centre droit), qui a recueilli le plus de suffrages aux européennes, avait été adoubé par les leaders

des Vingt-huit en juin 2014. Non par consensus, comme de coutume, mais après un vote, perdu dans les grandes largeurs par le Britannique David Cameron, seul à s'opposer à la désignation du Luxembourgeois, avec son homologue hongrois Viktor Orban. M. Juncker avait ensuite été élu par le Parlement européen, avec l'appui des groupes PPE, socialistes et démocrates, ainsi que de l'Alliance des libéraux et démocrates formant une “grande coalition”, soutenant la Commission.

Les Etats membres veulent revenir en arrière

Pour leur part, les Etats membres n'ont jamais fait preuve d'un enthousiasme délirant – c'est un euphémisme – pour le principe des “Spitzenkandidaten”, dont beaucoup estiment qu'il leur a été imposé. Certains dirigeants européens avaient laissé entendre, *mezzo voce*, qu'on ne les y reprendrait plus. D'autant que le système n'est pas légalement gravé dans le marbre. “Je pense qu'il faut continuer. On ne peut pas juger le processus après une seule expérience”, estime Nathalie Brack, membre du Centre d'études de la vie politique à l'Université libre de Bruxelles, et spécialiste des questions institutionnelles européennes. “Ce principe accorde un surcroît de légitimité au président de la Commission, même s'il n'a pas réellement suscité un grand débat politique transnational en 2014”, ajoute M^{me} Brack.

Qui poursuit : *“Cela change la dynamique entre le Parlement et la Commission – reste à savoir à qui cela donne le plus de poids. Parce que le président n’a pas seulement la légitimité d’avoir été élu : le programme de travail de sa Commission est soutenu par les deux ou trois grands groupes du Parlement.”*

C’est une des raisons pour laquelle le président Juncker se pose en défenseur des “Spitzenkandidaten”. Ce mardi à Strasbourg, il a déclaré, inquiet, qu’il y a “un grand danger” que “le processus soit abandonné en 2019”, la quasi-majorité des Etats membres y étant opposés. Le Grand-Ducal a appelé les eurodéputés à défendre “ce petit progrès démocratique”.

L’Espagne, l’Italie et l’Irlande figurent au rang des alliés du Parlement et de la Commission. Mais c’est à peu près tout. Les Pays-Bas et les pays d’Europe centrale n’en veulent plus. Le président français Macron n’y serait favorable que si l’on couple le système des “Spitzenkandidaten” avec des listes transnationales aux européennes (ce qui semble compromis, pour 2019. Lire ci-contre). Ce qui dérange surtout le Français, c’est que le processus est conçu pour les grands partis politiques paneuropéens. Or, M. Macron et son parti La République en marche, ne sont, pour l’heure, affiliés à aucun de ces paquebots politiques. La Belgique n’a pas encore arrêté sa position. Mais la N-VA, parti fort du gouvernement, ne croit pas en la possibilité de créer un espace politique européen.

La décision se prend à deux

Ce qui dérange aussi les leaders européens, c’est que le système des “Spitzenkandidaten” écarte,

d’une certaine manière, ceux d’entre eux qui seraient intéressés par la fonction. Leur habitude était d’œuvrer en coulisses et d’éventuellement se déclarer en dernière minute. Faire ouvertement acte de candidature pourrait affaiblir un chef de gouvernement sur la scène politique interne. “Le processus des têtes de liste est plus transparent, et cela permet de faire émerger d’autres profils que des Premiers ministres”, défend Nathalie Brack.

Le Parlement européen, lui, n’en démord pas. “Nous ne permettrons pas que les électeurs soient privés de leur droit de choisir le président de la Commission”, a averti le puissant chef du groupe PPE, Manfred Weber, dans une tribune publiée la semaine dernière dans le média français “L’Opinion”. Les autres partis européens – S&D, ALDE, Verts – campent sur la même ligne.

De là à imaginer que les “Spitzenkandidaten” vont provoquer une guerre entre institutions, il n’y a qu’un pas. “Il ne faut ni exagérer l’importance de la tête de liste, ni défaire la démocratie parlementaire”, tempère une source européenne de haut rang. “Ce n’est pas parce que vous êtes choisi lors du congrès de votre parti que vous devenez président de la Commission, si votre parti gagne les élections. Ce n’est pas automatique”, complète le même interlocuteur. Qui conclut : “Dans l’Union européenne, le Parlement ne domine pas le Conseil, mais vous avez besoin d’être soutenu à la fois par le Parlement et par le Conseil pour devenir président de la Commission.”

Olivier le Bussy et M. U.

**“Le Parlement
rejettera
tout candidat
à la présidence
de la Commission
qui n’aura pas été
désigné comme
‘Spitzenkandidat’.”**

Manfred Weber
Chef du groupe PPE
au Parlement européen

Les listes transnationales ne sont sans doute pas pour demain

Y aura-t-il, en mai 2019, un petit nombre de députés européens élus, non dans leur Etat membre, mais sur des listes transnationales ? C'est un des éléments qui figurent dans le rapport adopté le 23 janvier dernier par la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen, qui sera soumis au vote en plénière, ce mercredi.

La réflexion est la suivante : la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 30 mars 2019, va "libérer" 73 sièges dans l'hémicycle. Vingt-sept d'entre eux seraient redistribués à la faveur de quatorze Etats membres (mais pas à la Belgique), pour corriger (un peu) le déséquilibre entre le poids démographique de ces pays et leur représentation dans l'hémicycle. La commission "Afco" propose de garder 46 sièges en réserve. Sièges qui seraient réservés aux élus de pays qui rejoindraient l'Union entre juin 2019 et le printemps 2024 – pas le scénario le plus probable. Ou seraient attribués à des députés européens élus sur des listes transnationales établies par les partis politiques européens lors des élections de 2019.

Cette proposition est une vieille antienne du Parlement européen, avancée à plusieurs reprises depuis la fin des années 90, et réitérée en 2015. Selon ses partisans, ces listes transnationales contribueraient à faire en sorte que les élections européennes le soient réellement, du moins en partie, et non une simple addition de vingt-huit scrutins organisés dans chaque Etat membre – et parasités par des considérations nationales.

Au sein de l'hémicycle, l'idée est appuyée par l'Alliance des libéraux et démocrates, dirigée par le fédéraliste Guy Verhofstadt, les sociaux-démocrates et les Verts. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a glissé dans son discours sur l'état de l'Union de septembre dernier, que semblables listes transnationales rendraient "les élections au Parlement européen plus européennes et plus démocratiques". Le président français Emmanuel Macron pousse également vers cette évolution et semble avoir rallié les pays du Sud de l'Union à l'idée. Affaire entendue ? Pas vraiment.

Une vraie fausse bonne idée ?

Même si certains de ses députés devraient voter pour ce mercredi, le Parti populaire européen, première force du

Parlement européen, y est officiellement opposé. Pourtant Européen convaincu, le Français Alain Lamassoure a qualifié "d'idée loufoque" ces "listes hors-sol", dans un entretien accordé au site Euractiv. "Le point positif est que les candidats mèneront campagne dans différents pays", atténue une source européenne. "Le désavantage est que cela va accroître la distance entre les élus et leur circonscription."

Professeur à l'Université libre de Bruxelles et spécialiste des questions européennes, Nathalie Brack juge également que les listes transnationales sont "une fausse bonne idée". D'abord, avance-t-elle, parce que "cela va favoriser les grands Etats membres" – c'est là, plutôt qu'en Slovaquie ou à Malte qu'un candidat d'une liste transnationale doit chercher à recueillir le plus de voix. Les pro-listes rétorquent dans un plaidoyer en dix points que les listes seraient composées de telle sorte qu'un réel panachage des nationalités des candidats, y compris en tête de liste, serait assuré.

"Cela risque de créer deux catégories de députés européens", note encore Nathalie Brack. Avec le risque que ceux élus sur des listes transnationales soient considérés "plus légitimes" que leurs collègues. Réponses des partisans des listes paneuropéennes : tous les euro-députés ne sont pas élus de la même manière selon l'Etat membre dont ils proviennent, et cela ne change rien. Et d'ajouter que selon les traités, tous les députés sont responsables devant tous les citoyens de l'Union.

De toute façon, la question de savoir si ces listes transnationales sont ou non une bonne chose pourrait ne pas se poser pour 2019. La modification de la loi électorale du Parlement européen devrait être approuvée par le Conseil européen, à l'unanimité. Or plusieurs Etats membres sont très réticents face à la volonté de créer un espace politique supranational.

46

sièges

Des 73 sièges laissés vacants en 2019 par le Brexit, 46 pourraient être réservés aux députés élus sur une liste transnationale.